

**Instance de concertation et de suivi du projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier
GT environnement du 21 juin 2016 à la Barre de Monts, salle multifonction « Terre de sel »**

NB : ce compte-rendu ne reprend que les échanges, les présentations diffusées lors du GT environnement contiennent des données confidentielles dont l'usage est restreint aux membres du GT.

X. HINDERMEYER (DREAL) ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. Il excuse l'absence de L. FORGET mobilisée sur une autre réunion. En l'absence de remarques, le compte-rendu du GT du 1^{er} mars 2016 est validé.

Actualités du projet (M. CARRETTE, cf. diapo)

EMYN a déposé le 3 juin les dossiers de levée des risques, marquant ainsi sa volonté de poursuivre le projet. Ils sont maintenant en phase d'analyse par les services de l'État.

Une convention entre EMYN et le COREPEM a été signée.

La Caisse des Dépôts et de Consignation a racheté les parts de Neoen Marine dans la société EMYN.

Un important travail est en cours sur la partie opération et maintenance.

Choix techniques validés par le consortium (C. SORET)

Il n'est pas exclu que les fondations jacket soient sur 3 pieux, mais le dossier est basé sur 4 pour s'assurer de maximiser les risques.

Le choix des ports de stockage ou de base durant la construction n'est pas encore arrêté, mais il faudra des ports plus importants que les deux ports d'opération et maintenance prévus à Port-Joinville et L'Herbaudière. Leur rôle respectif et la répartition des emplois est à affiner, les sites précis dans ces localités ne sont pas encore définis.

I. TILLIER (COREPEM) rappelle que l'option défendue par les marins pêcheurs est de sectoriser les zones de travaux, ce que la présentation animée projetée en séance ne traduit pas. C. SORET précise que cette présentation animée vise à donner une idée des différentes phases de construction d'un parc éolien en mer, mais le séquençage des travaux n'est pour le moment pas défini.

En réponse à F. DURR (CEREMA), il est indiqué que les pieux seront mis en place uniquement par forage.

Sur l'interpellation de Y. LE QUELLEC (VNE), le consortium précise que pour le poste électrique, les pieux ont un diamètre de 3m (contre 2,2m pour les éoliennes). Les anodes sacrificielles seront de 32t par fondation. La protection des câbles sera faite par enrochement dans le parc. Pour le câble de RTE, la protection sera par enrochement puis ensouillage dès que possible.

M.T. BEAUCHENE (Vivre l'île 12/12) s'inquiétant de travaux ciblés pendant l'été, il lui est répondu que le consortium travaille en vue de gêner le moins possible les usages, mais on ne peut pas exclure la période estivale puisque qu'elle offre de bonnes conditions météo aux équipes de construction, contrairement à la période hivernale.

A.M. GRIMAUD (COORLIT) souhaite des précisions sur l'emprise des postes de maintenance sur les ports et sur le nombre d'emplois induits. EMYN ne peut pas apporter de réponse en séance, car ce point est toujours en discussion. On ne sait pas encore si la base de maintenance sera installée dans un bâtiment existant ou si un bâtiment neuf sera construit. Il est prévu la création de 125 emplois pérennes sur toute la durée de vie du parc.

Avancée des études et 1ers résultats (C. SORET)

Y. LE QUELLEC (VNE) demande des documents plus lisibles et pas seulement des petites cartes intégrées dans le diaporama. C. SORET enverra la carte avec la présentation.

Le site du projet est en partie en zone de frayère pour quelques espèces, mais il ne représente qu'une toute petite partie de ces frayères.

Les infrasons sont étudiés dans le cadre de l'étude acoustique aérienne. Durant la construction le bruit sous-marin sera suivi mais pas le bruit aérien. Le parc éolien sera inaudible depuis la côte en phase d'exploitation.

Pour répondre aux inquiétudes de B. LAMALLE (NENY) sur les mesures du champ magnétique généré par le rotor des éoliennes, il est indiqué que cette problématique n'a jamais émergé sur les autres sites déjà en fonctionnement.

Benthos de substrats meubles et rocheux (J. GERBER, IDRA bio & littoral)

A.M. GRIMAUD (COORLIT) constate que sur chaque compartiment il est conclu impact faible ou moyen, mais demande si la somme de tous ces petits impacts n'est pas susceptible d'en constituer un conséquent. J.GERBER répond que globalement les retours d'expériences des parcs éoliens en place en Mer du Nord montrent qu'ils ne génèrent pas d'impact important sur le compartiment benthique.

Y. LE QUELLEC (VNE) souhaite que le maintien du bon état écologique de la masse d'eau soit un enjeu fort et non pas moyen. J.GERBER répond que ce point pourra être rediscuté. Des concentrations en arsenic supérieures au seuil N1 ont été relevées sur 5 stations sur 7, sans qu'on sache l'expliquer. Les éoliennes seront sur substrats rocheux donc les sédiments ne seront pas remaniés.

Le diaporama faisant mention du clapage des sédiments, F. DURR (CEREMA) demande si ce point est validé. Il lui est répondu que rien n'est validé de façon définitive, mais a priori ils seront laissés sur place. Le dimensionnement des enrochements n'est pas encore arrêté mais l'hypothèse serait d'1,5m de large et de max 1,5m au-dessus du câble.

Des algues rouges autres qu'encroûtantes ont été relevées, mais globalement très peu d'espèces d'algues ont été inventoriées, car on est dans le domaine circalittoral.

L'étude des fonctionnalités écologiques du site, et notamment de son rôle trophique sera faite par BRLI en charge de l'étude d'impact.

Mesures ERC (éviter réduire compenser) et suivis : une approche novatrice (C. SORET)

EMYN a sollicité des universités et instituts de recherche afin qu'ils proposent des projets. Certains seront sélectionnés et viendront compléter les mesures ERC et les suivis qui seront proposées et discutées avec nos prestataires.

A.M. GRIMAUD (COORLIT) trouve la démarche très intéressante car cela permet d'aller au-delà de ce que va proposer le bureau d'étude, dont on sait qu'ils n'ont pas toujours le temps de se pencher sur des projets innovants.

En réponse à F. DURR (CEREMA) qui s'interroge sur le calendrier, il est précisé que les instituts ont déjà été rencontrés. Les mesures ERC seront calées entre septembre et décembre, donc on est dans les temps pour un dépôt des dossiers réglementaires d'ici février 2017.

M.T. BEAUCHENE (Vivre l'île 12/12) constate que, malgré la nouvelle implantation, de Noirmoutier, le parc donnera un effet visuel un peu fouillis, car on le verra dans sa plus grande dimension. De plus, de la pointe de l'Herbaudière, on pourra voir les deux parcs éoliens (banc de Guérande et Yeu-Noirmoutier), notamment de nuit.

B. LAMALLE (NENY) craint que les éoliennes soient en réalité plus visibles que sur les photomontages, car de la pointe de la Loire on voit l'île d'Yeu alors qu'on ne la voit pas sur les photomontages.

X. HINDERMEYER (DREAL) conclut la séance en indiquant que le diaporama complété va être renvoyé aux participants et note que des progrès sont attendus sur la lisibilité des cartes. Le prochain GT aura lieu à l'automne et, à la demande des participants, il indique qu'on essaiera de refaire une séance avant que les dossiers soient transmis aux services de l'État. I. TILLIER (COREPEM) indique que pour le projet du banc de Guérande, le porteur avait fait des séances d'informations sur le contenu des dossiers en dehors du cadre de l'instance de concertation et de suivi et de ses GT.

Il demande à chacun de bien vouloir faire connaître les sujets qu'il souhaiterait voir traités dans le prochain GT, qui abordera aussi la partie terrestre du raccordement.